



CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR
Du CSE COLAS France Etablissement Etampes
Sur les attributions économiques et sociales

Réunion ordinaire
du
11 juillet 2025

ETAIENT PRESENTS :

▪ **POUR LA DIRECTION :**

M. BRICE LEPERCQ, PRESIDENT DU CSE
MME CELINE BILLARD, RRH DE L'AGENCE

- **POUR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES :**
MONSIEUR JORGE SOARES, 1^{ER} COLLEGE
MONSIEUR IVAN DUPART, 1^{ER} COLLEGE
MONSIEUR FRAYLERT RODRIGUEZ MIRANDA, 1^{ER} COLLEGE
MONSIEUR GUY FAVREAU, 3^{EME} COLLEGE

- **POUR LES MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE :**

MONSIEUR SEBASTIEN CHANTOME, 1^{ER} COLLEGE

- **POUR LES REPRESENTANTS SYNDICAUX :**
- **ETAIENT ABSENTS :**
- **ABSENTS EXCUSES :**

MONSIEUR PATRICK BAMBY, 1^{ER} COLLEGE

MONSIEUR PHILIPPE BARLIER, 2^{ÈME} COLLEGE

MONSIEUR MOURAD TISSIR – REPRESENTANT SYNDICAL CGT

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Lecture du PV de la réunion précédente

Attributions économiques

- Information sur la situation économique et l'activité de l'établissement (chiffre d'affaires, point sur les nouveaux chantiers...)
- Information sur la situation sociale de l'établissement (Effectif – intérimaires – sous-traitance, mouvements)

Questions sociales

- Complément d'information sur le changement de prestataire des Titres-Restaurant dans le cadre de l'harmonisation au sein du Groupe Bouygues
- Information sur le CSE Central du 02 juillet 2025
- Retour d'expérience et échanges sur la dernière période de canicule

Questions des membres du CSE

- Serait-il possible d'inclure dans la liste de vêtements pour les packages les serviettes rafraichissantes et les sahariennes ?
- Vêtements de travail : pourrions-nous disposer de vêtements de travail plus léger pour les périodes de fortes chaleur (pantalon et teeshirt) ?
- Pourquoi les équipes d'enrobés n'ont pas de frigo qui fonctionne dans leur mangeoire (fonctionne que 2 à 3 jours après réparation) ?
- Lorsque le département est déclaré en vigilance canicule rouge – il faut mettre les salariés aux intempéries
- Il faudrait changer les baraques de chantier par des baraque climatisées (une des nouvelles obligations de l'employeur en cas de forte chaleur)
- Serait-il possible d'avoir plus de clarté sur les conditions de rémunérations pour le chantier de Roissy (zone, grand déplacement...) ?

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brice LEPERCQ.

1. Lecture du PV de la réunion précédente

Le PV de la réunion du 13 juin 2025 a été envoyé par mail le 26/06/2025 par le secrétaire de CSE pour avis. Le PV a été modifié, signé et communiqué à l'ensemble des collaborateurs par mail le 09/07/2025.

Attributions économiques

2. Information sur la situation économique et l'activité de l'établissement (chiffre d'affaires, point sur les nouveaux chantiers...)

Brice LEPERCQ présente les éléments ci-dessous au 30 juin 2025 :

	CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULE	
	2025	2024
AGENCE ETAMPES	17 973	16 137

	CA assuré	
	2025	2024
AGENCE ETAMPES	34 269	36 876

DETAIL PRISE DE COMMANDES	
AFFAIRES	Prise d'affaires du mois en K€ (>50K€)
DIRIF-ESSONNE-A6-MS21-SENS PARIS PROVINCE- PR18+000 AU PR 27	1 100
MONTGERON_BAIL 2025 TRAVAUX ENTRETIEN ET RENOVATION DES VOIRIES	800
MONTGERON - RTE DE CORBEIL	335
CEA-ORSAY-MISE EN COMPATIBILITE D'UNE CONDUITE AEP DN400	290
SORGEM - LPP - SGDB - ZAC VALVERT CROIX BLANCHE MS03	277
GMC ENROBES 2025	259
BEAUVAIL - VELIZY - AV DE L'EUROPE - PISTE PIETONNE	238
COLAS MONTLHERY-COB BONDOUILLE-AEP	184
DOURDAN - BAIL 2023	182
ESSONNE - CPS-BAIL VOIRIE-LOT 5-LONGJUMEAU	180
PAF MAZELLE 2025	164
GAIA TP - PARAY VIEILLE POSTE - ÉCOLA MATERNELLE JEAN BOUIN - REALISATION D'ENROBES	131
GTO 2025	103
SRT 2025	97
CAVYVS-AEP BAIL HYDRANTS	83
TOTAL	4 424

II - INDUSTRIEL - TONNAGES

	2025	2024	% Variation
Cumul Réalisé fin de mois en tonnes	23 583	28 850	-18%

III - SOUS-TRAITANCE

PRESTATION	2025 MONTANT en K€
POSEUR BORDURE / PAVAGE	479
NETTOYAGE / RECYCLAGE	7
PAYSAGISTE / CLOTURE	406
BTP	183
SIGNALETIQUE	42
TOTAL GENERAL	1 117

3. Information sur la situation sociale de l'établissement (Effectif – intérimaires – sous-traitance, mouvements)

Brice LEPERCQ présente les éléments ci-dessous :

1° Effectifs au 30/06/2025 :

ETABLISSEMENT D ETAMPES							
Mois	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	
Total Ouvrier	107	108	105	104	104	104	
Total Etam	37	36	39	38	38	38	
Total Cadre	28	30	30	29	28	28	
Total ETABLISSEMENT D ETAMPES	172	174	174	171	170	170	

Nombre d'intérimaires en ETP sur le mois de juin 2025 : 23,27 ETP

2° Mouvements de personnel

Les stagiaires ne sont pas mentionnés dans les mouvements.

- a. Entrées
- b. Sorties

Les mouvements d'effectifs sont présentés depuis le 01/06/2025 :

Type de mouvement	Nom	Prénom	Sexe	Fonction libellé	Date entrée établissement	Date de sortie	Motif de sortie
Entrée	JORGE	Rui	H	CHAUFFEUR PL TP	02/06/2025		
Entrée	HYPOLITE	Loucharre	H	INGÉNIEUR TRAVAUX	01/06/2025		
Sortie	BOUDERBA	Noam	H	ALTERNANT EXPLOITATION / PROJETS	09/09/2024	30/06/2025	Démission apprentissage

Ivan DUPART demande s'il existe une âge limite à l'embauche.

Brice LEPERCQ répond qu'il n'existe bien évidemment aucun âge limite à l'embauche. En revanche, un certain nombre de paramètres sont analysés avant de décider de recruter un collaborateur, en fonction du poste visé. Par exemple, la

connaissance du parcours d'un intérimaire maçon et la durée des missions en France ou à l'étranger, et sur quels types de missions.

Questions sociales

4. Complément d'information sur le changement de prestataire des Titres-Restaurant dans le cadre de l'harmonisation au sein du Groupe Bouygues

Brice LEPERCQ rappelle aux membres du CSE que les personnels éligibles aux titres restaurant changeront de prestataire à compter du 1er septembre 2025.

En complément, Brice LEPERCQ informe les membres du CSE que les cartes Pluxee actuelles doivent être rapidement soldées afin que les collaborateurs ne perdent pas leurs droits et leurs sommes. Toutefois, certains collaborateurs ayant des sommes importantes ne pourront sans doute pas solder leurs sommes avant l'expiration de leur carte.

Pluxee propose des solutions de substitution :

TRAITEMENT DES SOLDES PLUXEE

Statistiques COLAS France et ses filiales (décembre 2024)

Tranche	Nombre de bénéficiaires	%
0 € - 10 €	707	13%
10 € - 150 €	1 287	25%
150 € - 250 €	1 250	23%
250 € - 350 €	788	14%
350 € - 500 €	672	12%
500 € - 750 €	436	8%
750 € - 1000 €	185	3%
1000 € +	177	3%
Total	5 589	100%

Solde Moyen : 271,55 €
N. bénéficiaires dormant : 2 133

7 722 cartes sont en cours de validité sur le contrat.

Dont 5 589 bénéficiaires actifs, c'est-à-dire les collaborateurs ou ex-collaborateurs ayant eu au moins une commande les 12 derniers mois.
*Chiffres de décembre 2024

>> **IMPORTANT** de privilégier l'utilisation le + possible les soldes avant la fin de notre relation avec PLUXEE
= Pour toutes nos entités chez PLUXEE

>> Renouvellement automatique des cartes arrivant à expiration avant le 31/08/2025 en cours
= Validité des cartes renouvelées = 4 ans

>> + 1100 cartes arrivant à expiration entre le 01/09/2025 et le 31/12/2025

TRAITEMENT DES SOLDES PLUXEE

Solution proposée par PLUXEE

Clôture des comptes avec remboursement à COLAS pour les collaborateurs encore présents

- => Cartes bloquées et comptes bénéficiaires déchargés
- => COLAS passe commande auprès d'Edenred pour les mêmes montants

Clôture des comptes sans remboursement pour les collaborateurs sortis de nos effectifs

- => utilisation de leurs crédits jusqu'à expiration de leur carte en cours avec changement de millésime automatique
- => plus de renouvellement de carte possible après clôture du contrat PLUXEE ; ni de réédition en cas de perte ou vol

TRAITEMENT DES SOLDES PLUXEE



Calendrier des opérations



- > Les collaborateurs présents disposent de plus de temps pour utiliser leurs soldes => 31/12/2025
- > Les collaborateurs ne perdent aucune dotation
- > Plus de renouvellement ni de réédition possible à partir de mars 2026
- > **Les soldes PLUXEE seront crédités chez Edenred fin février ou début mars 2026 pour les présents**

NB : ne concerne pas les salariés sortis pour lesquels la date d'expiration de leur carte sera la date de fin de consommation de leur solde.

Les collaborateurs concernés par ce changement de prestataire vont prochainement recevoir un courrier d'information afin de pouvoir anticiper :



Jun 2025

Chère collaboratrice, Cher collaborateur,

Nous tenons à vous informer qu'à **compter du 1er septembre 2025** le prestataire de vos Titres Restaurant va changer.

En effet, à compter de cette date, la gestion de nos Titres Restaurant sera confiée au **Groupe EDENRED**. Leader du marché, EDENRED offre de nombreux avantages et son réseau, composé de plus de 250 000 commerçants, facilitera vos options de restauration.

Ce changement a été insufflé par la démarche ONEBYZ, portée par la Direction Générale du Groupe BOUYGUES, qui souhaite développer davantage de synergie et d'harmonisation dans la gestion des fournisseurs.

Nous tenons à vous préciser que cette évolution n'engendrera aucun changement pour vous :

- > Vos droits d'acquisition et la valeur des titres restent inchangés**
- > Les modalités de commande et les échéances demeurent identiques**
- > La qualité de service sera pleinement préservée.**

Garantissant ainsi une continuité sans perturbation.

De plus, vos soldes acquis avant le 1er septembre 2025 resteront valables.

Des solutions ont été mises en place avec votre prestataire actuel pour vous permettre d'utiliser vos crédits non soldés au-delà du 31 août 2025.

Néanmoins, pour faciliter les opérations de transfert, il est préconisé de consommer votre solde avant ce changement.

Lors de cette transition, **une nouvelle carte TR EDENRED** vous sera transmise par voie postale à votre domicile avant le 1er septembre. Après activation, vous pourrez ainsi accéder à vos nouveaux droits.

EDENRED vous accompagnera dans ce changement via un flyer qui vous sera prochainement distribué, ainsi qu'en organisant des webinaires d'information sur l'utilisation de leurs services. En complément, **vos interlocuteurs RH habituels** restent à votre disposition.

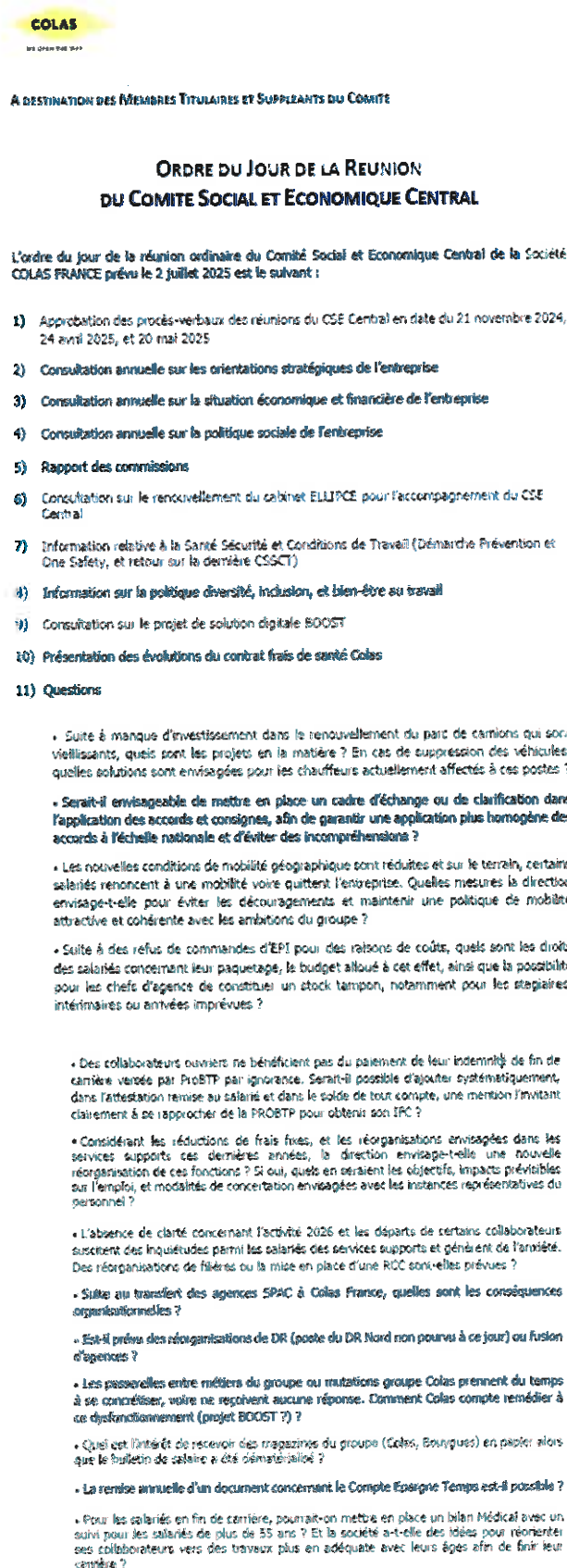
Nous vous remercions par avance de votre coopération dans ce changement.

Cordialement,

Votre Direction des Ressources Humaines

5. Information sur le CSE Central du 02 juillet 2025

Brice LEPERCQ procède à la lecture de l'ordre du jour de la réunion du CSE Central du 02/07/2025 :



Le Secrétaire

Le Président

.....

6. Retour d'expérience et échanges sur la dernière période de canicule

Brice LEPERCQ rappelle les mesures prises par l'agence en situation de canicule. L'établissement s'est attaché à respecter avec la plus grande attention les prescriptions de la note DGF France en cas de canicule -déjà présenté à l'occasion de précédentes réunions et rappelé à l'ensemble des collaborateurs d'exploitation au début de l'été.

Nous pouvons rappeler les mesures ci-dessous adoptées :

- ☒ Organiser une réunion d'encadrement journalière
- ☒ Réaliser une sensibilisation quotidienne pour toutes les équipes à l'aide du safety meeting « fortes chaleurs »
- Privilégier les tâches intenses pendant les périodes les plus fraîches
- ☒ Privilégier les aides mécaniques à la manutention
- Assurer une rotation du personnel sur les postes les plus physiques
- ☒ Eviter le travail isolé
- ☒ Assurer une mise à disposition d'eau fraîche en quantité suffisante et à minima 3 litres par jour et par personne
- ☒ Augmenter les fréquences de pauses dans des espaces à l'abri du soleil
- ☒ Aménager les horaires de travail avec une durée maximale quotidienne de 7h (Information & Consultation du CSE de l'Agence d'Etampes relatives à la dérogation aux horaires habituels de travail liée à la canicule du 1er juillet 2025, réalisées le 30 juin 2025. Deux autres informations consultations ont été faites pour les journées du mercredi 2 et jeudi 3 juillet)

Brice LEPERCQ propose de faire un tour de table pour recueillir l'appréciation des élus sur le sujet.

Pour sa part, Ivan DUPART n'a pas de remarques particulières à faire sur la plateforme, les mesures ont été respectées et il y avait la possibilité de se mettre au frais dans les bureaux.

Fraylert RODRIGUES MIRANDA qui était sur un chantier à Montgeron a trouvé les mesures plutôt adaptées. Il y avait de l'eau fraîche disponible (le chef de chantier a investi dans des glacières supplémentaires) et a pu louer une climatisation. Des pauses régulières ont été faites. Même si les conditions n'étaient pas faciles, la situation a été plutôt bien gérée et l'équipe a pu travailler dans des conditions acceptables

Sébastien CHANTOME était sur un site fixe à Trappes (MST) pour la pose de VALORBLOC. Des bureaux climatisés étaient à proximité mais il n'en a pas bénéficié. Il a trouvé qu'il faisait très chaud pour travailler.

Brice LEPERCQ rappelle qu'il ne faut pas hésiter à solliciter la hiérarchie dans ses cas là. Il aurait pu profiter des installations. En cas de problème et dans ce genre de situation, il ne faut pas hésiter à le contacter directement (ou l'adjoint d'exploitation) suivant les difficultés rencontrées. Les décisions prises chantier par chantier la veille lors de la réunion d'exploitation extraordinaire peuvent être réévalués en fonction d'éléments qui n'auraient pas été appréhendés. La mise aux intempéries reste une possibilité si aucun moyen satisfaisant n'est trouvé.

Jorge SOARES était à TERSEN Vigneux. Il ne voit pas l'intérêt de travailler dans de telles conditions, notamment en termes de productivité.

Questions des membres du CSE

7. Ivan DUPART demande s'il est possible d'inclure dans la liste de vêtements pour les packages les serviettes rafraichissantes et les sahariennes ?

Les fournisseurs d'EPI et les produits « été » COLAS ne sont pas les mêmes. Pour les EPI il s'agit de KIPLAY et pour les produits été COLAS il s'agit de LYRECO. Il est possible d'inclure une saharienne et une serviette rafraichissante lors de la remise des packages 2026. Nous pourrions réaliser une commande LYRECO en parallèle de celle chez Kiplay.

La décision est prise de commander de manière groupée une serviette rafraichissante et une saharienne par collaborateur afin de s'assurer que tout le monde en ai bien eu.

8. Patrick BAMBY demande sur les vêtements de travail : pourrions-nous disposer de vêtements de travail plus léger pour les périodes de fortes chaleur (pantalons et teeshirt) ?

Pour ce qui est des teeshirts, le DUER de l'établissement prend en compte le risque d'exposition au soleil et impose le port de vêtements couvrant. Ce ne sera donc pas possible.

Pour des vêtements de travail allégés, le sujet dépasse l'établissement et va être remonté au service QHSE qui gère la gamme des vêtements de travail avec notre fournisseur KIPLAY.

9. Ivan DUPART demande pourquoi les équipes d'enrobés n'ont pas de frigo qui fonctionne dans leur mangeoire (fonctionne que 2 à 3 jours après réparation) ?

La problématique a été réglée vendredi 04/07 sur les deux mangeoires. L'atelier ne trouvait pas la raison de ce dysfonctionnement, l'aménageur s'est donc déplacé et a modifié un branchement. De plus, il a montré aux équipes le fonctionnement du réfrigérateur et depuis il n'y a plus de problématique. Le réfrigérateur fonctionne aussi bien au gaz qu'en électrique.

10. Patrick BAMBY demande Lorsque le département est déclaré en vigilance canicule rouge – il faut mettre les salariés aux intempéries

Brice LEPERCQ qu'il existe une note interne à ce sujet sur la conduite à tenir. L'établissement veillera au strict respect de cette dernière. La possibilité de mettre les équipes aux intempéries fait partie de mesures éventuellement applicables.

11. Patrick BAMBY dit qu'il faudrait changer les baraques de chantier par des baraques climatisées (une des nouvelles obligations de l'employeur en cas de forte chaleur)

Brice LEPERCQ précise qu'il n'existe aucune obligation de baraques climatisées. En revanche, c'est une bonne réflexion à mener avec le service matériel dans le cahier des charges à définir pour les commandes de nouvelles baraques de chantier. D'autres solutions comme des ventilateurs, des brumisateurs doivent être menées.

12. Ivan DUPART demande d'avoir plus de clarté sur les conditions de rémunérations pour le chantier de Roissy (zone, grand déplacement...) ?

Concernant le grand déplacement des collaborateurs pouvant aller sur la piste, les conditions seront :

- Prise en charge du logement, du petit déjeuner et du dîner du soir (voir pour un hôtel qui peut permettre cette prise en charge) ;
- Paiement du panier repas comme à l'accoutumée sur paie ;
- Paiement de la prime d'éloignement de 13,95 € ;

- Paiement du trajet forfaitaire de 2.75 € par jour de déplacement ;
- Potentiellement une prime de fin de chantier selon les résultats de celui-ci et la durée de participation audit chantier des collaborateurs.

Si les collaborateurs ne souhaitent pas être en grand déplacement officiel ou en « grand déplacement » pris en charge par l'entreprise, cela veut donc dire qu'ils feront des allers et retours tous les jours. Ils percevront uniquement la zone 8 (H) soit 23,55€ à partir de 70 km.

Seront pointés le temps de travail du chantier avec les éventuelles heures supplémentaires et les paniers repas.

Concernant les chauffeurs PL s'il y en a, les allers retours avec leur camion semble difficile. Les véhicules resteront sur place, un véhicule léger sera loué et une indemnité de petit déplacement zone 8 sera versé aux chauffeurs PL.

Questions diverses

- Ivan DUPART dit qu'il y a beaucoup de poussière sur la plateforme, il faudrait faire passer une balayeuse de manière régulière

Brice LEPERCQ ne s'oppose pas au passage d'une balayeuse. Néanmoins, les meilleures solutions sont l'arrosage et un bon fonctionnement des systèmes de brumisation. L'ingénieur matériaux doit s'assurer que la plateforme reste propre et que les niveaux de poussières restent acceptables. Il doit mettre les moyens afin de respecter cela, en choisissant les techniques les mieux appropriées.

- Fraylert RODRIGUEZ MIRANDA relève un problème de surcharge de camionnette sur Montgeron

Brice LEPERCQ rappelle qu'une mesure générale des poids des camionnette a été faite en décembre 2024, le jour de la fermeture sans détection de problème.

Il est de la responsabilité du chauffeur de camionnette de s'assurer qu'il ne roule pas en surcharge. Un rappel à ce sujet va être fait.

- Fraylert RODRIGUEZ MIRANDA évoque un système de passerelles métalliques légère qui donne satisfaction

Brice LEPERCQ encourage le test de système facilitant le travail et ne voit pas d'inconvénient à ce qu'ils soient achetés si cela convient et que le coût est validé par le chef de secteur.

- Ivan DUPART présente sur le projet POSEO

Ivan propose la mise en place d'un système de billetterie permettant aux collaborateurs de bénéficier de prix très avantageux. Le prix est de 3500 euros par an, sans engagement

Brice LEPERCQ propose de mettre le sujet au vote du prochain CSE

La séance est levée à 11h50.

Le 30/10/2025

